



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

Sixième session

Bangkok, 13-15 mars 2019

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Participation du secteur privé à la promotion du développement durable

Participation du secteur privé à la promotion du développement durable

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document passe en revue les mécanismes et modalités actuels permettant à l'ONU, au niveau mondial, et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), au niveau régional, d'associer les entreprises ou le secteur privé à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les faits récents dans ce domaine. Dans cet esprit, le présent document fait également le point sur les nouveautés concernant le Réseau des entreprises durables de la CESAP et le Forum Asie-Pacifique des entreprises, qui sont les principaux mécanismes permettant à la CESAP de collaborer avec le secteur privé. On y trouvera également des propositions tendant à renforcer la participation du secteur privé aux activités de la CESAP à l'échelon régional, en particulier grâce au renforcement desdits mécanismes.

I. Participation du secteur privé à l'échelle mondiale – l'approche du Secrétariat

1. Les directives pour une coopération entre les Nations Unies et le secteur privé fondée sur des principes ont été publiées pour la première fois par le Secrétaire général le 17 juillet 2000, puis révisées et à nouveau publiées en 2009 et 2015 à la suite de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/234.

* ESCAP/CTI/2019/L.1/Rev.1.

2. La principale modalité permettant à l'ONU de collaborer avec le secteur privé est l'initiative relative au Pacte mondial^{1,2}. L'objectif du Pacte mondial est de mobiliser un mouvement mondial d'entreprises et d'acteurs soucieux du développement durable dans le but de créer un monde meilleur. Pour ce faire, le Pacte mondial des Nations Unies fournit un cadre pour aider les entreprises à : a) exercer leur activité de manière responsable en mettant en conformité leurs stratégies et leurs activités avec dix principes relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption et b) prendre des mesures stratégiques pour faire progresser des objectifs sociétaux plus larges, tels que les objectifs de développement durable, en privilégiant la collaboration et l'innovation. Plus de 13 000 entreprises dans le monde (dont environ 17 % se trouvent dans la région Asie-Pacifique) sont membres du Pacte mondial. Elles sont organisées par l'intermédiaire des réseaux locaux du Pacte mondial répartis dans divers pays. Comme il est fondamental pour les organisations engagées dans le développement durable de rendre compte aux parties prenantes de manière transparente et publique, le Pacte mondial exige des entreprises participantes qu'elles publient tous les ans un rapport communiquant l'avancement de leurs progrès et décrivant ce qu'elles ont fait pour adhérer à ces dix principes dans le cadre de leurs stratégies et activités, ainsi que les autres mesures prises en faveur de certaines questions sociales prioritaires.

3. En outre, l'initiative du Pacte mondial mobilise la participation des entreprises par plusieurs autres canaux, notamment grâce à des initiatives spéciales comme les Principes d'autonomisation des femmes, le « CEO Water Mandate », le programme « Caring for Climate » (Programme des chefs d'entreprise pour la protection du climat) et les Principes pour l'investissement responsable, entre autres. Qui plus est, un forum annuel du secteur privé est organisé pendant l'Assemblée générale dans le cadre du Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial. Ce forum réunit des chefs d'entreprise, des chefs d'État et des hauts fonctionnaires de l'ONU pour débattre de la coopération dans divers domaines liés aux objectifs de développement durable. Il donne également lieu à la publication d'un certain nombre de documents, notamment de documents d'orientation sur la façon dont les entreprises peuvent être durables et sur la manière d'assurer la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement, entre autres sujets.

4. Afin d'associer le secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'initiative relative au Pacte mondial a permis de mettre sur pied un ensemble de plateformes d'action visant à nouer des partenariats multipartites pour promouvoir des activités commerciales responsables et inciter les entreprises à agir en vue d'atteindre ces objectifs, et cela dans neuf domaines différents³. Un autre objectif est de créer des outils et des ressources pour aider les entreprises de tous types et de toutes tailles à

¹ Dans le présent document, les termes « secteur des entreprises » et « secteur privé » sont utilisés de façon interchangeable. Alors que la CESAP collabore avec le secteur des entreprises par le biais de mécanismes bien établis, divers autres organismes des Nations Unies appellent leur collaboration avec les entreprises « collaboration avec le secteur privé ».

² Un des aspects importants de la participation du secteur privé est de promouvoir un comportement responsable des entreprises. Cette question, ainsi que le rôle du Pacte mondial dans la promotion du développement durable des entreprises ou d'un comportement responsable de leur part, est examinée dans le document du Comité portant la cote ESCAP/CTI/2019/5.

³ Ces neuf domaines sont les suivants : a) l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable ; b) les innovations marquantes à l'appui des objectifs ; c) l'innovation financière à l'appui des objectifs ; d) les voies vers un développement sobre en carbone et résilient ; e) la santé est l'affaire de tous ; f) le commerce pour l'action humanitaire et la paix ; g) le travail décent dans les chaînes logistiques mondiales ; h) la sécurité des ressources en eau grâce à une gestion avisée et i) la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance.

adopter des pratiques de gestion plus progressistes pour qu'elles puissent faire face à certaines situations complexes.

5. De plus, plusieurs organismes des Nations Unies ont également mis en place leur propre mécanisme de collaboration avec le secteur privé dans leur domaine de compétence. Ainsi, la plupart des organismes ont nommé un agent de liaison avec le secteur privé, qui est l'interlocuteur principal pour toute question liée à la collaboration entre l'organisme en question et le secteur privé. Le réseau des agents de liaison avec le secteur privé des Nations Unies se réunit chaque année pour définir une approche commune et cohérente des partenariats avec le secteur privé, tous organismes des Nations Unies confondus. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) participe régulièrement à ces réunions annuelles.

6. Dans ce contexte, soucieuse de faciliter le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'ONU a créé le Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques, coprésidé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale du Travail, afin d'étudier comment l'Organisation peut approfondir ses partenariats pour donner effet au Programme 2030 et mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Le Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques, par l'intermédiaire d'une équipe spéciale chargée du secteur privé, est en train de mettre au point une approche commune en matière de diligence raisonnable pour les partenariats avec le secteur privé, à l'usage de l'ensemble des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, y compris des commissions régionales. L'équipe spéciale chargée du secteur privé se penche également sur les possibilités de partage des services de recherche et l'élaboration d'une plateforme commune pour améliorer la coordination.

7. Si la définition d'une approche commune en matière de diligence raisonnable par les organismes des Nations Unies est un grand pas en avant vers une collaboration plus efficace avec le secteur privé, il faudra peut-être revoir les règles et règlements actuels, notamment les normes juridiques et éthiques, qui, dans leur forme actuelle, pourraient nuire à la collaboration efficace du Secrétariat avec ce secteur, notamment dans des domaines tels que le partage des droits de propriété intellectuelle, la responsabilité en matière d'utilisation des logos, etc. Il est entendu que le secteur privé devrait considérer l'ONU comme un partenaire crédible capable de surmonter les obstacles bureaucratiques afin de forger des partenariats solides pour atteindre les objectifs de développement durable. Parallèlement, l'Organisation doit respecter des normes déontologiques rigoureuses propres à garantir qu'elle ne promeut pas un produit ou un service commercial particulier, tout en préservant son intégrité, son impartialité et son indépendance.

II. Participation du secteur privé à l'échelle régionale – l'approche de la Commission

A. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP

8. Au niveau régional, le rôle et l'importance du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable sont reconnus et ont été examinés en détail dans la documentation traitant de la question lors des précédentes sessions du Comité. La CESAP se distingue des autres commissions régionales des Nations Unies par le fait qu'elle a défini des modalités de collaboration avec le secteur privé.

9. À la suite du lancement de l'initiative du Pacte mondial au niveau mondial, la CESAP a collaboré avec le secteur privé au niveau régional par

l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP. Toutefois, avec la création et l'expansion du Réseau des entreprises durables de la CESAP, des doubles emplois et des chevauchements d'activités entre le Conseil et le Réseau ont commencé à apparaître. Afin de rationaliser et de regrouper en un seul organe les mécanismes de collaboration entre la Commission et le secteur privé, il a été décidé de fusionner le Conseil et le Réseau en un seul organe en reprenant le nom du Réseau, et de créer un nouvel organe beaucoup plus restreint, le Conseil exécutif du Réseau. Cet organe continuerait d'assurer le rôle consultatif dévolu au Conseil consultatif des entreprises de la CESAP mais serait également l'organe directeur et décisionnel du Réseau et du Forum Asie-Pacifique des entreprises. Cette proposition, décrite dans le document portant la cote E/ESCAP/CTI(5)/5, a été présentée au Comité du commerce et de l'investissement à sa cinquième session et a été approuvée par le Réseau à sa cinquième réunion tenue à Hong Kong (Chine) le 9 avril 2018.

10. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP compte actuellement environ 140 membres et six équipes spéciales travaillant dans les domaines suivants : a) entreprises vertes ; b) réduction des catastrophes et des risques climatiques ; c) secteur bancaire et financier ; d) économie numérique ; e) innovation et compétitivité et f) entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Les nouveaux membres du Réseau sont nommés par les membres en place ou par le secrétariat et font l'objet d'une procédure de diligence raisonnable à l'issue de laquelle ils siègent comme observateurs à au moins une de ses réunions, avant que leur adhésion ne soit confirmée. Les membres participent à titre personnel et pas nécessairement en tant que représentants de leur entreprise. Leur adhésion et leur participation aux activités du Réseau sont à leurs propres frais et toutes les activités des équipes spéciales sont financées par leurs membres. Pour le secrétariat, le coût se résume au temps que le personnel consacre à l'appui et à l'organisation des réunions du Réseau deux fois par an.

11. À sa sixième réunion, tenue à Bangkok le 3 décembre 2018, le Réseau des entreprises durables de la CESAP a élu les membres de son Conseil exécutif, dont le Président et le Vice-Président. Les présidents des équipes spéciales du Réseau sont tous membres du Conseil exécutif. Des informations générales sur le Réseau et un aperçu des activités de ses équipes spéciales sont disponibles sur le site Web du Réseau (<https://esbn.unescap.org/>).

12. Les défis liés à la collaboration avec les entreprises et au renforcement du Réseau ont été présentés à la cinquième session du Comité, dans le document portant la cote E/ESCAP/CTI(5)/5. Le plus difficile reste de veiller à la diversification des membres – l'idée étant qu'ils soient représentatifs de toutes les sous-régions et États membres de la CESAP – et d'assurer l'équilibre entre les sexes. Aussi, chaque gouvernement pourrait-il envisager de nommer un agent de liaison pour le secteur privé, qui coordonnerait et mobiliserait le soutien des entreprises dans le cadre du Réseau et de ses équipes spéciales et l'adhésion à ceux-ci.

13. Afin d'optimiser l'impact de ses initiatives, le secrétariat s'emploie à aligner les domaines de travail des équipes spéciales sur les objectifs de développement durable, d'une part, et sur le programme de travail de la Commission, d'autre part. C'est ainsi qu'à ce stade, les divisions de la CESAP ont été invitées à désigner des coordonnateurs pour les équipes spéciales dont les travaux présentent un intérêt pour elles, ce qui devrait accroître les synergies entre les activités des équipes spéciales et ceux du secrétariat. Les divisions sont en outre encouragées à utiliser le Réseau comme principal moyen pour la CESAP de collaborer avec le secteur privé et à associer plus étroitement le Réseau, par l'intermédiaire de son Conseil exécutif, à leurs

travaux et aux réunions intergouvernementales correspondantes, en particulier celles des comités et du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

14. Dans l'intervalle, il faut réformer les équipes spéciales pour qu'elles soient plus aptes à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. En particulier, il convient de raffermir les liens entre le Réseau et le Bureau du Pacte mondial, en particulier les réseaux locaux du Pacte mondial. Les membres du réseau local du Pacte mondial pour l'Asie et le Pacifique sont invités à adhérer au Réseau des entreprises durables de la CESAP, tandis que les membres actuels du Réseau sont encouragés à devenir membres du Pacte mondial s'ils ne le sont pas encore. Dans le passé, les coordonnateurs des réseaux locaux du Pacte mondial ont été invités à diverses réunions du Réseau des entreprises durables de la CESAP, mais les réactions ont été diverses et de nombreux réseaux locaux du Pacte mondial restent assez peu organisés. Il y a cinq ans, la CESAP a mis en œuvre un projet pluriannuel visant à aider le Bureau du Pacte mondial à renforcer les réseaux locaux du Pacte mondial. Il a ensuite été proposé que la CESAP seconde le Bureau du Pacte mondial au niveau régional par l'intermédiaire d'un bureau d'appui régional. Par ailleurs, il a été suggéré que le Bureau du Pacte mondial nomme des coordonnateurs régionaux dans les commissions régionales, vu qu'il ne possède pas d'antennes régionales. La CESAP n'ayant pas réussi à obtenir de financement de suivi après la conclusion du projet en 2012, la coopération avec le Bureau du Pacte mondial a été limitée depuis lors, en partie à cause de contraintes budgétaires, même si des efforts sont faits pour renforcer cette coopération, notamment par l'intermédiaire du Réseau des entreprises durables de la CESAP. Dans ce contexte, le rôle de la CESAP dans l'appui au Bureau du Pacte mondial pourrait être réexaminé.

15. Le secrétariat examine actuellement comment renforcer les partenariats entre le Réseau des entreprises durables de la CESAP et d'autres groupes et forums régionaux et mondiaux rattachés au secteur privé, en particulier le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et la Chambre de commerce internationale. Pour l'heure, plusieurs membres du Réseau et de son Conseil exécutif sont des représentants des bureaux nationaux de la Chambre de commerce internationale, mais les partenariats de ce type gagneraient à être davantage structurés.

16. Une autre question est celle de savoir comment faire en sorte que le secteur privé participe davantage au financement des projets de la CESAP, au regard de la diminution des sources de financement public. Certes, il est souhaitable en principe que le secteur privé participe au financement des projets, mais le principal problème qui se pose est l'incompatibilité entre ce rôle et le principe de neutralité de l'ONU, en vertu duquel l'Organisation et ses organismes apparentés ne sauraient être perçus comme favorisant un quelconque intérêt commercial. Du point de vue de l'entreprise, la coopération avec l'ONU devrait présenter un intérêt en rapport avec le modèle d'affaire de l'entreprise et cette coopération appelle pour le moins une reconnaissance officielle. De plus, les entreprises exigent des résultats et seraient réticentes à contribuer aux coûts administratifs. Le secrétariat collabore déjà avec certaines équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP à l'élaboration de projets communs, qui seront financés par des membres de l'équipe spéciale ou par le secteur privé moyennant un soutien financier public. Les pouvoirs publics sont donc encouragés à trouver des moyens de faire participer le secteur privé au niveau national à la recherche de financements pour les activités de développement, notamment aux fins du financement des projets extrabudgétaires des organismes des Nations Unies, comme la CESAP.

B. Forum Asie-Pacifique des entreprises

17. Le Forum-Asie Pacifique des entreprises se réunit tous les ans depuis 2004. Il s'agit d'une instance de consultation avec le secteur privé et les autres acteurs pertinents sur des questions de politique générale liées à l'entreprise intéressant la région Asie-Pacifique. Cette instance de concertation, la première et la seule de la région, a pour objectif de mettre en relation les parties prenantes au sein d'un réseau utile. Le Forum comprend des représentants du monde de l'entreprise, des organismes internationaux et des organisations de la société civile, des universitaires et des responsables publics. La communauté Hong Kong Cyberport Management Company Limited, en coopération avec le Gouvernement de Hong Kong (Chine), a accueilli le dernier Forum, qui s'est tenu à Hong Kong (Chine) les 10 et 11 avril 2018, avec le plein appui de l'Innovation and Technology Bureau de Hong Kong, (Chine). Près de 600 participants issus des gouvernements, du monde des affaires, de la société civile, des milieux universitaires et d'autres secteurs y ont participé. Le rapport de cette réunion a fait l'objet d'un document d'information distribué à la soixante-quatorzième session de la Commission en mai 2018⁴.

18. Comme l'explique en détail le document E/ESCAP/CTI(5)/5, le bilan du Forum est en grande partie positif sur le plan de l'organisation, mais peut-être moins pour ce qui est de l'impact. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP a joué un rôle important et constructif dans l'organisation du Forum Asie-Pacifique des entreprises, comme le prévoit son mandat. Toutefois, les membres du Réseau se sont dits préoccupés par le fait que le Forum n'est pas véritablement lié au processus officiel d'élaboration des politiques, ses conclusions et recommandations n'étant pas systématiquement examinées aux sessions des organes délibérants compétents ou dans le cadre des processus et conférences à caractère intergouvernemental de la CESAP. En outre, le Forum est souvent confronté à des contraintes budgétaires car il n'a pas d'allocation budgétaire propre au titre du budget ordinaire de la CESAP et dépend d'un soutien financier extérieur. Il est également nécessaire d'accroître la participation des gouvernements au Forum pour en faire une plateforme de dialogue constructive entre le gouvernement et les entreprises ou entre les diverses parties prenantes. Par ailleurs, plusieurs autres forums des entreprises existant déjà dans la région, le Forum Asie-Pacifique des entreprises doit trouver son propre créneau.

19. Le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en coopération avec divers partenaires, accueillera le Forum à Port Moresby les 20 et 21 juin 2019. Son thème provisoire est « Objectifs mondiaux, opportunités locales ». Le Forum abordera la question des besoins et des priorités des entreprises des pays insulaires du Pacifique.

III. Questions à examiner par le Comité

20. Le Comité est invité à se pencher sur l'expérience acquise par les pays à la faveur de la collaboration, au niveau national, entre gouvernements et secteur privé en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi qu'à s'interroger sur la manière d'améliorer cette relation. Le Comité souhaitera peut-être identifier les ministères ou institutions qui devraient jouer, ou jouent déjà, un rôle de coordonnateur national pour les questions de collaboration entre gouvernements et secteur privé.

21. Le Comité est en outre invité à examiner les moyens d'accroître la mobilisation du secteur privé en faveur du développement durable au niveau

⁴ ESCAP/74/INF/6.

régional et en particulier dans le cadre de la CESAP. À cet égard, le Comité souhaitera peut-être examiner les propositions et sujets ci-après :

a) Élargissement et renforcement du Réseau des entreprises durables de la CESAP pour en faire un organe véritablement régional représentatif du secteur privé, avec un engagement plus poussé aux côtés de la CESAP en faveur de la réalisation du Programme 2030. En particulier, il est recommandé que chaque État membre désigne un agent de liaison pour le secteur privé au niveau national pour coordonner la collaboration entre secteur privé et CESAP. Ces agents seraient automatiquement membres du Réseau et pourraient être : i) le coordonnateur du réseau local du Pacte mondial ; ii) le président ou le directeur général d'une chambre de commerce ou d'industrie nationale ; iii) la représentation locale du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable ou un bureau local de la Chambre de commerce internationale ou iv) tout autre représentant éminent du secteur privé qui entretient déjà des relations étroites avec les pouvoirs publics au niveau national ;

b) Engagement accru des gouvernements à désigner des représentants de haut niveau au Forum Asie-Pacifique des entreprises (y compris des coordonnateurs nationaux) pour faire du Forum un véritable forum régional multipartite qui aide à renforcer le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional ;

c) Amélioration des approches et des dispositions juridiques de l'ONU pour lui permettre de collaborer plus efficacement avec le secteur privé aux niveaux mondial, régional et national tout en préservant son intégrité, son impartialité et son indépendance ;

d) Opportunité et possibilité de faire participer le secteur privé, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, au financement des projets de la CESAP visant à parvenir au développement durable.
